

objet : Assainissement du pôle  
sud de l'agglomération de  
La Rochelle. Demande d'avis  
N/Réf : LER/PC-07-1620-MR-JT

**DDE/SPEL**

**17009 LA ROCHELLE cedex**

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Station de La Rochelle  
Place du Séminaire  
B.P. 7  
17137 L'Houmeau  
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40  
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79  
<http://www.ifremer.fr>

Siège social  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R Nanterre B 330 715 368  
A1 31 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

L'Houmeau, le 01 Août 2007

**Dossier suivi par : Mireille Ryckaert**

Le dossier que vous nous avez transmis pour avis concerne la reconstruction du pôle d'épuration sud de l'agglomération de La Rochelle c'est à dire l'assainissement des communes de Châtelailon-Plage, d'Angoulins, de Salles-sur-Mer et de Saint-Vivien.

Ces quatre communes seront reliées à un réseau d'assainissement commun aboutissant à une nouvelle station d'épuration de 40 000 EH prévue au nord-est de Châtelailon. Les eaux épurées seront rejetées dans le marais de Châtelailon.

Le dossier demanderait à être complété par une description plus détaillée du point exact de rejet, avec une cartographie du marais et/ou du canal récepteur et son lien hydraulique avec la mer. Seules 3 lignes dans le § 2.2.2 de l'étude d'impact mentionnent le point de rejet.

D'autre part, au § 6.2 page 43 de l'étude d'impact, le SDAGE à prendre en compte n'est pas celui du bassin Adour-Garonne mais celui du Bassin Loire-Bretagne auquel appartiennent les quatre communes concernées.

Les procédés épuratoires envisagés ne peuvent qu'améliorer la qualité des eaux épurées. Cependant les imprécisions concernant le devenir du rejet ne permettent pas d'étayer plus avant notre avis quant à l'impact produit sur le milieu littoral proche.

Malgré ces réserves, nous émettons un avis favorable à la reconstruction du pôle d'épuration sud de l'agglomération pour ne pas bloquer le dossier ; nous souhaiterions toutefois être destinataire des informations manquantes.

**Philippe-Jacques HATT**  
**Chef de Station Ifremer**  
**L'Houmeau**

**Copies :**  
DDAM 17  
LER/PC-LT  
Chrono  
LER/PC-LR